



Comité Social d'Administration de la Cour d'Appel de Rennes

du 13 novembre 2023

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,

Voici la dernière réunion du comité social d'administration régional de l'année 2023. C'est donc l'heure du bilan annuel, nous ne pouvons, malheureusement, que regretter que nous terminions l'année comme nous l'avons commencé : dans la morosité et dans la difficulté.

Années après années, mois après mois, les personnels de greffe de la Cour d'Appel de Rennes, tous corps confondus, continuent de subir les dysfonctionnements et les difficultés quotidiennes imposés par leur administration :

- Sous-effectifs chroniques, vacances de postes et absentéisme ne faiblissent pas et maltraitent sévèrement les organisations de travail et donc les agents,
- Les audiences tardives, la répétition des astreintes de week end et les contraintes horaires ne s'allègent pas, bien au contraire, et usent la santé des personnels,
- Les outils informatiques ne sont toujours pas à la hauteur de nos missions et compliquent tous les jours la tâche des agents qui ne demandent qu'à pouvoir faire leur travail correctement,
- Réformes en tous genres (statutaires, de fond, de procédure...) ne cessent de se succéder obligeant chacun à intégrer de nouveaux process dans un contexte de turn-over important et d'une main-d'œuvre non pérenne qu'il faut former et reformer, ce qui, il faut l'admettre, épuise et met sérieusement à mal l'efficacité et la cohésion des équipes internes.
- Etc...

Cette liste des difficultés professionnelles et des besoins des agents du greffe que nous dénonçons très régulièrement pourrait messieurs les chefs de Cour, être tellement plus longue que nous pourrions continuer ainsi à remplir cette déclaration liminaire sans manquer d'inspiration, malheureusement.

S'il faut reconnaître que la plupart de ces maux ne sont pas du ressort des chefs de Cour, il est cependant nécessaire que ces difficultés quotidiennes et désormais structurelles, soient enfin prises en considération dans le cadre de la politique régionale d'organisation et de gestion des services et des juridictions du ressort.

Si les exigences traditionnelles, à savoir purement quantitatives de l'activité juridictionnelle (les fameuses statistiques), sont effectivement normales et légitimes, il n'est désormais plus possible de s'affranchir d'exigences qualitatives.

L'année 2023 a été marquée par l'annonce brutale de la suppression du statut d'emploi des greffiers fonctionnels et surtout par une mobilisation sans précédent au niveau national mais aussi au niveau régional des personnels de greffe qui entendaient ainsi exprimer, entre autres, un ras-le-bol de leurs conditions de travail difficiles, une absence d'écoute et un sentiment de mépris auquel ils font trop souvent face.

Ces longues semaines de contestation, et de réunions entre l'administrations et les organisations syndicales ont pu aboutir à la signature d'un protocole d'accord majoritaire sur la revalorisation des métiers de greffe : au total, 5 800 agents verront s'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière : 3 200 de B en A ; 1 900 de B en B principal ; et 700 faisant fonction de C en B. Par ailleurs, 3 500 greffiers verront leur carrière accélérée avec la réduction de durée de certains échelons.

Ce sont des avancées pour l'UNSA SJ, et c'est le résultat d'un dialogue social au cours duquel nous avons fait des propositions structurantes pour nos professions, mais la signature de cet accord ne signifie en rien que cesseront demain les revendications portées par l'UNSA sj pour voir progresser encore les carrières de l'ensemble de nos professions.

Vous avez invité l'ensemble des agents de notre ressort à renseigner le questionnaire « sphynx » aux fins de recenser les avis et observations liés au plan régional de santé et de qualité de vie au travail. Dont acte, l'UNSA sj invite l'ensemble des collègues du ressort à s'emparer de cet outil à et à faire remonter toutes données qu'ils jugeront utiles d'être mises en avant. Il est en effet plus que temps de lancer un travail de réflexion sur nos fonctionnements internes afin d'une part, que les agents du greffe ne se sentent plus exclus du fonctionnement des services, alors qu'ils y contribuent grandement, et afin d'autre part que le pragmatisme, pour ne pas dire la bienveillance, remplacent enfin et officiellement, l'autoritarisme ambiant dans certaines juridictions ou, à l'inverse, le laisser-aller quotidien dans d'autres, lesquels génèrent trop de souffrances inutiles dans un environnement de travail déjà bien compliqué.

En effet, nous devons dénoncer quelques situations individuelles à Rennes, Dinan, Nantes, Brest, Saint-Nazaire, que nous pourrions pudiquement qualifier de « maladroites » de managers locaux, tensions entretenus inutilement envers certains collègues stigmatisés, répétitions d'entretien de « recadrage », refus de titularisation incompréhensible d'un collègue après un 1^{er} rapport favorable à sa titularisation, délai tardif de remise de document administratif, modification de fonctions pourtant exercées dans le cadre d'un poste fonctionnel...etc ...Ces attitudes mettent directement certains collègues dans des souffrances insoutenables. Nous vous avons déjà saisis de certaines de ces situations, d'autres saisines pourraient suivre.

De même, le besoin d'adaptation de l'activité juridictionnelle ou de service aux ressources réelles que l'UNSA SJ revendique à chacune de nos instances, est plus que jamais une urgente nécessité car la surcharge de travail n'a jamais généré autant de tensions, d'absentéisme et de dysfonctionnements que ces derniers mois.

Messieurs les chefs de cour, les agents du greffe de notre ressort s'investissent dans leurs missions. Ils portent à bout de bras le service public de la Justice, ils accueillent chaque jour le public mécontent et parfois difficile qui se plaint (à tort ou à raison) d'un service public mal rendu, ils s'épuisent à la tâche, ils s'adaptent constamment aux changements de pratiques mais pour combien de temps encore ?

Les membres UNSA SJ élus au CSA de Rennes